

JEUDI 17 MARS 2022 : POUR DES SALAIRES DÉCENTS !

En France, la fortune des milliardaires a augmenté de 86 % depuis le début de la pandémie, tandis que, dans le même temps, 4 millions de personnes supplémentaires se sont retrouvées en situation de vulnérabilité.

Sous la présidence d'Emmanuel Macron, les 1% les plus riches ont vu leur niveau de vie augmenter de 2,8% en moyenne, quand les 5% des ménages les plus modestes ont perdu jusqu'à 0,5% de leur pouvoir d'achat.

Pour faire face à l'augmentation du coût de la vie, la CGT défend une augmentation générale des salaires dans le secteur privé et des traitements dans la fonction publique, en commençant par les plus bas salaires.

Il faut également augmenter les montants des bourses destinées aux étudiants et les pensions que touchent les retraités.

La situation dans la fonction publique est catastrophique !

L'absence de revalorisation du point d'indice depuis 2021 — hormis les deux fois 0,6 % de la fin de l'ère François Hollande — a déjà généré des pertes de pouvoir d'achat d'un niveau inédit.

Sur cette période (janvier 2010 – janvier 2022), la **valeur du point a reculé de 12,7 %** en regard de l'inflation : un gouffre !

Aujourd'hui, les quatre premiers échelons du C1, le premier grade de la Fonction publique, sont payés au niveau du SMIC. C'est le cas également des deux premiers échelons du C2. Et c'est le cas du salaire d'entrée dans la catégorie B avec un recrutement effectué en moyenne à bac +3 !

Au rythme actuel de l'augmentation du coût de la vie (au minimum 3 % en glissement annuel), les mois prochains seront synonymes de **pertes de pouvoir d'achat encore aggravées** et de **situations plus que préoccupantes**.

Si, comme il est prévisible, une nouvelle revalorisation légale du SMIC intervenait cet été, un cadre de catégorie A sera recruté à peine 11 % au-dessus du salaire minimum.

Le syndicat CGT du Conseil Départemental des Côtes d'Armor porte ses revendications locales :

liées notamment à l'actualité (augmentation brutale du coût de la vie):

- Ouverture des négociations pour une **revalorisation du RIFSEEP**, dès maintenant pour une application à la DM1 et non en 2023 comme il est prévu par l'Assemblée Départementale.
- Versement d'une **prime exceptionnelle pour compenser l'augmentation brutale du coût de la vie**.

Lors de notre rencontre, le Département a refusé d'ouvrir la négociation sur ces 2 points.

Pour faire entendre vos fins de mois difficiles, toutes et tous ensemble au

**Rassemblement le 17 mars à 11h30,
Parc des Promenades, à SAINT-BRIEUC**

